



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE

FR

Conclusions du Conseil sur les Balkans occidentaux

*2915ème session du Conseil RELATIONS EXTERIEURES
Bruxelles, les 8 et 9 décembre 2008*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Balkans occidentaux

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la communication de la Commission intitulée « Stratégie d'élargissement et principaux défis 2008-2009 » ainsi que sur les rapports de progrès « ancienne République yougoslave de Macédoine », « Albanie », « Monténégro », « Bosnie-Herzégovine », « Serbie » et « Kosovo (selon la résolution 1244/99 du Conseil de Sécurité des Nations Unies) ». Le Conseil déclare partager dans une large mesure l'évaluation réalisée par la Commission.

Le Conseil réaffirme qu'il soutient pleinement la perspective européenne des pays des Balkans Occidentaux qui demeure essentielle pour la stabilité, la réconciliation et l'avenir de la région. Il réaffirme également la nécessité du respect d'une conditionnalité équitable et rigoureuse, dans le cadre du processus de stabilisation et d'association, et conformément au consensus renouvelé sur l'élargissement approuvé par le Conseil européen des 14-15 décembre 2006.

Le Conseil rappelle qu'en accomplissant de réels progrès dans les réformes économiques et politiques et en respectant les conditions et critères nécessaires, les candidats potentiels des Balkans occidentaux devraient obtenir le statut de candidat, selon leurs mérites propres, le but ultime étant l'adhésion à l'Union européenne. Il rappelle également que les résultats satisfaisants obtenus par un pays dans la mise en œuvre des obligations qui lui incombent en vertu d'un accord de stabilisation et d'association, y compris les dispositions ayant trait au commerce, constitueront un élément essentiel sur lequel l'UE se fondera pour examiner une éventuelle demande d'adhésion.

P R E S S E

Le Conseil rappelle son soutien au dialogue sur la libéralisation du régime des visas avec l'Albanie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, fondé sur des feuilles de route fixant des critères clairs et réalistes. Il invite les pays concernés à se concentrer sur la mise en œuvre intégrale de ces critères. Le Conseil et la Commission suivront de près ce processus, sur la base d'une évaluation pays par pays.

Ancienne République yougoslave de Macédoine

Le Conseil salue les progrès réalisés dans un certain nombre de domaines clés, en particulier la réforme de la justice et de la police ainsi que la mise en œuvre des obligations découlant de l'accord de stabilisation et d'association. Il encourage le pays à améliorer le dialogue entre les principaux acteurs politiques afin de permettre le fonctionnement normal des institutions et d'accélérer le rythme des réformes. Les actions et déclarations qui peuvent affecter négativement les relations de bon voisinage devraient être évitées. Le Conseil rappelle, conformément aux conclusions du Conseil européen des 19-20 juin 2008, qu'il est essentiel d'entretenir des relations de bons voisinage, y compris une solution négociée et mutuellement acceptable pour tous sur la question du nom. Le Conseil rappelle que l'ancienne République yougoslave de Macédoine sera en mesure de franchir de nouvelles étapes dans son rapprochement vers l'UE aussitôt qu'elle aura satisfait aux conditions fixées dans les conclusions du Conseil européen de décembre 2005, aux critères politiques de Copenhague et aux priorités clés encore en suspens du partenariat pour l'adhésion. Il indique que le pays doit notamment garantir la tenue d'élections libres et équitables en 2009.

Albanie

Le Conseil salue les progrès réalisés dans un certain nombre de domaines, tels que la réforme électorale, l'amélioration du climat des affaires et la bonne mise en œuvre de l'accord intérimaire. Il souligne toutefois que la bonne gouvernance, le respect de l'Etat de droit, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée ainsi que le renforcement de la capacité administrative demeurent des enjeux majeurs qui requièrent une action déterminée. Le Conseil encourage l'Albanie à poursuivre son rôle constructif en terme de stabilité régionale. Il encourage également l'Albanie à garantir la tenue d'élections libres et équitables en 2009.

Monténégro

Le Conseil salue les progrès importants accomplis, en particulier la poursuite des réformes politiques et économiques et la bonne mise en œuvre de l'accord intérimaire. Il souligne toutefois que des efforts soutenus demeurent nécessaires afin de progresser dans un certain nombre de domaines, en particulier le renforcement de l'Etat de droit et des capacités administratives, la réforme de la justice, l'indépendance des médias et la lutte contre la corruption et la criminalité organisée.

Bosnie-Herzégovine

Tout en rappelant que la signature de l'ASA a représenté une étape importante dans la relation entre la Bosnie-Herzégovine et l'UE, le Conseil se déclare très préoccupé par l'évolution de la situation politique, y compris les récentes déclarations et actions unilatérales, et le ralentissement des réformes. La nécessité d'une vision commune sur l'avenir du pays, le respect de l'Etat de droit, le renforcement des institutions et des capacités administratives, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée restent des enjeux majeurs. Tout en réaffirmant la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine, le Conseil appelle les dirigeants politiques bosniens à prendre leurs responsabilités afin d'avancer sur les réformes nécessaires. Le Conseil constate que la Bosnie-Herzégovine a commencé à mettre en œuvre l'accord intérimaire. Il note avec satisfaction l'accord du 8 novembre intervenu entre trois des principaux partis et appelle à une concrétisation rapide de ces propositions. Le Conseil prend note du Communiqué du Conseil de mise en œuvre de la paix des 19 et 20 novembre 2008. Le Conseil réaffirme son plein soutien au HR/RSUE M. Lajcak. Il appelle les autorités bosniennes à intensifier leurs efforts afin de remplir l'ensemble de ces objectifs et conditions. Conformément à ses conclusions du 10 novembre 2008, le Conseil souligne la volonté renouvelée de l'Union européenne de renforcer son engagement en Bosnie-Herzégovine et de prendre ses responsabilités, en utilisant l'ensemble des instruments à sa disposition, y compris sur la base du rapport conjoint du SG/HR et du Commissaire chargé de l'élargissement.

Serbie

Le Conseil salue la réaffirmation par la Serbie de son engagement européen. Il reconnaît les progrès accomplis dans la coopération avec le TPIY mais indique toutefois que le pays doit parachever cette évolution positive à travers la pleine coopération. Il souligne également l'importance de réaliser des progrès concrets dans des domaines prioritaires tels que le renforcement de l'Etat de droit, les réformes économiques et la lutte contre la corruption et la criminalité organisée. Il souligne l'importance d'une attitude constructive en matière de coopération régionale. Compte tenu de la forte capacité administrative de la Serbie, le Conseil rappelle que ce pays peut accélérer ses progrès sur la voie de son rapprochement avec l'UE, y compris le statut de candidat, dès que toutes les conditions nécessaires seront réunies.

Kosovo

Tout en notant les progrès réalisés dans certains domaines, en particulier l'adoption de nombreuses lois importantes, le Conseil souligne que le renforcement des institutions et de l'Etat de droit, la protection de la minorité serbe et des autres minorités, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, les réformes budgétaire et fiscale et l'amélioration des conditions de vie en particulier demeurent des défis majeurs. A cet égard, il encourage une attitude constructive en matière de coopération régionale. Dans ce contexte, le Conseil rappelle que l'Union européenne est disposée à apporter son concours au développement économique et politique du Kosovo via une perspective européenne claire, en ligne avec la perspective européenne de la région. Le Conseil salue l'intention de la Commission de présenter à l'automne 2009 une étude qui examinera les moyens de renforcer le développement politique et socio-économique du Kosovo conformément aux conclusions des Conseils européens de décembre 2007 et juin 2008."